

Commune

Criel-sur-Mer**PROTÉGER LES AMPHIBIENS**

Grâce à des dispositifs de franchissement des routes



2617 habitants
21 km² de territoire
Département de la
Seine-Maritime

L'ESSENTIEL

Dès la fin de l'hiver, les amphibiens retournent sur leur lieu de naissance pour s'y reproduire. La traversée des routes est souvent un obstacle mortel. Accompagnée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte (SMBVYC), la commune de Criel-sur-Mer met en place plusieurs aménagements et mesures pour aider au franchissement des routes et rétablir la continuité écologique. Profitant de travaux de voirie, la commune sollicite le syndicat pour la conseiller sur l'installation d'un crapauduc. Elle ferme sa route chaque année en période de migration afin d'aller plus loin dans sa démarche de protection des amphibiens.

L'ORIGINE DU PROJET

La commune de Criel-sur-Mer menait tout d'abord sa réflexion autour d'un projet de voirie consistant à refaire la route reliant le centre-ville au front de mer, en y intégrant une piste cyclable. Cette route a la particularité d'être à flanc de coteau et traversée par les amphibiens lors de leur migration du Mont Joli Bois à la zone humide de la basse vallée, mais c'est aussi une des seules voies menant à la plage. Chaque année, la commune a constaté que des centaines d'animaux se font écraser à cette période. Elle décide alors de modifier son plan d'infrastructure routière pour les protéger.



L'ACTION PAS À PAS

FERMER LA ROUTE

À Criel-sur-Mer, nous retrouvons notamment une grande population de crapauds, mais aussi des tritons ponctués, des alytes accoucheurs, des grenouilles rousses ou des pélodytes ponctués qui sont des espèces menacées en Normandie. Ces amphibiens passent l'hiver dans le bois et descendent au printemps vers la zone humide en profitant du ruissellement des eaux de pluie. Plusieurs conditions doivent être réunies pour leur migration : ils se déplacent la nuit et privilégient les temps pluvieux et les températures assez douces (supérieures à 5 degrés). Dans leur périple à Criel-sur-Mer, ils traversent la rue menant à la plage - assez fréquentée par les automobilistes - pour se rendre vers leur zone de reproduction. Dès 2018, la commune prend un arrêté d'une semaine pour fermer cette rue en soirée et faciliter le déplacement des amphibiens. Le but de l'arrêté est d'éviter au maximum l'écrasement de ces espèces protégées.

PROFITER D'UNE OPPORTUNITÉ

En 2017, la commune décide de refaire la "rue de la Plage". Devant l'importance du nombre d'amphibiens écrasés, elle profite de ce nouveau projet pour intégrer un dispositif compensatoire : un crapauduc. Cet aménagement leur permet de passer sous la route par les canalisations déjà prévues pour récupérer les eaux de pluie. Au préalable et sur les recommandations du SMBVYC, Criel-sur-Mer détermine le meilleur emplacement pour que le crapauduc soit utilisé au mieux par les amphibiens. Tombés dans la noue (fossé peu profond et large recueillant de l'eau de ruissellement), ils cheminent vers un avaloir menant directement dans le crapauduc. Ils traversent alors la route dans un tuyau mesurant 50 à 60 centimètres de diamètre et rejoignent leur destination sans difficultés.

Envisagé en 2017, l'aménagement de la rue et la création du crapauduc se termine en 2019. Pensée en même temps que la gestion des eaux pluviales et intégrée dès le début dans le processus de construction de la voirie, la mise en place du dispositif n'engendre pas de surcoût.

PRENDRE UN ARRÊTÉ FLOTTANT PLUS ADAPTÉ

L'expérience conduit la commune à privilégier un arrêté flottant en 2023 afin de s'adapter à la période de migration des amphibiens. Il permet de fermer la route sur plusieurs semaines mais plus tôt dans la saison, et pas nécessairement tous les soirs, laissant les automobilistes circuler plus librement. Ainsi, des guetteurs surveillent les conditions météorologiques et les sorties des amphibiens dès la fin de l'hiver pour savoir s'il est nécessaire de fermer la route de 19h à 23h. Dès que les conditions sont favorables à la migrations, la situation est signalée à la mairie pour qu'elle puisse prendre un arrêté.

Des bénévoles sont alors appelés pour poser des barrières bloquant la route sur une portion d'environ 700 mètres. Criel-sur-Mer étant une station balnéaire, la pose de ces barrières ne dérange pas la vie de la commune car les résidences secondaires ne sont occupées qu'en période estivale. Cet arrêté flottant permet donc de ne pas requérir beaucoup de moyens humains.

AMÉLIORER LES DISPOSITIFS

Les bénévoles ont un rôle clé dans l'amélioration des dispositifs puisqu'ils se rendent directement sur place et voient les difficultés rencontrées par les amphibiens. Ils les transmettent ensuite à la ville qui optimise les dispositifs. Par exemple, l'avaloir formait une ouverture qui pouvait être dangereuse pour les usagers et les animaux. Pour éviter les accidents, Criel-sur-Mer pose une grille devant l'avaloir pour fermer la brèche en laissant le passage aux amphibiens. Le tuyau est également nettoyé environ 2 fois par an. Le crapauduc est efficace, mais reste insuffisant : certains amphibiens n'utilisent pas l'avaloir et se retrouvent sur la route. Ils sont alors confrontés à la hauteur des trottoirs et ont des difficultés à rejoindre leur zone de reproduction. La commune, forte de son retour d'expérience, installe des boudins remplis de sable le long des trottoirs pour qu'ils puissent contourner l'obstacle facilement.

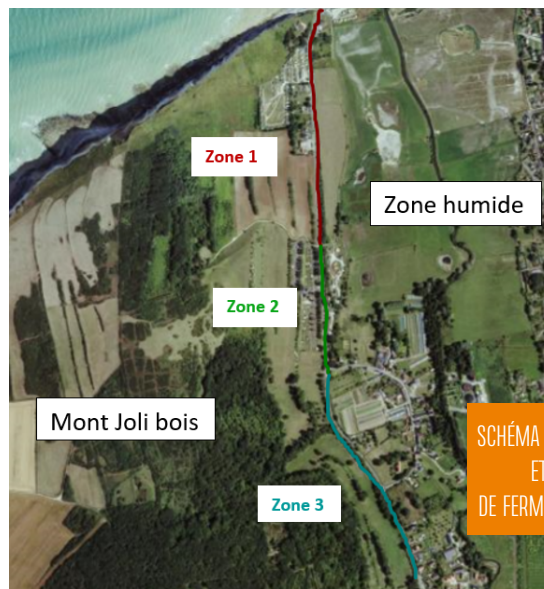


SCHÉMA DE CRIEL-SUR-MER ET DES ZONES DE FERMETURE DES ROUTES

COMMUNIQUER ET ANIMER

Depuis la mise en place du projet, Criel-sur-Mer et le syndicat informent régulièrement les habitants et proposent des animations pour sensibiliser la population et fédérer des bénévoles. À l'aide des réseaux sociaux, du site web de la ville et du panneau d'information lumineux, les actions en faveur des amphibiens sont connues et comprises par les habitants. La presse communique également sur les actions portées par Criel-sur-Mer.

SUIVRE LA POPULATION D'AMPHIBIENS

Le syndicat effectue un recensement des espèces et un suivi ponctuel lors de la Nuit de la grenouille. Il compte les populations déjà présentes dans la mare et fait une estimation des populations et des espèces. En 2023, le syndicat constate que la population de crapauds à Criel-sur-Mer diminue fortement. De même, la commune vérifie l'efficacité des dispositifs à l'aide des différents retours d'expériences et le SMBVYC par un [recensement des espèces écrasées \(2019\)](#).

Le dispositif du Crapauduc



Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte

Le SMBVYC agit sur le territoire de plusieurs communautés de communes et multiplie les missions autour de l'eau sur le territoire : lutte contre les inondations, préservation et gestion des zones humides, animation du site Natura 2000 etc. Notamment dans le cadre des animations « Espace Naturel Sensible » organisées par le département de Seine-Maritime, le SMBVYC programme chaque année des visites guidées dans les zones humides de son territoire. Ces animations permettent de découvrir la biodiversité présente dans les zones humides de la vallée de l'Yères et de sensibiliser le grand public. Retrouvez toutes les animations sur le [site du syndicat](#).

4 RAISONS POUR AGIR

1. PARTICIPER à la sauvegarde de la biodiversité
2. ÉVITER l'écrasement des amphibiens, très fréquent sur les routes
3. RESTAURER la continuité du corridor écologique interrompu par la route
4. SENSIBILISER la population à l'écologie animale



ENTRE TERRE ET EAU

Les amphibiens naissent dans une zone humide puis migrent vers un lieu de vie commun à l'âge adulte, leur caractère amphibie leur imposant de disposer de plusieurs types d'habitats. Vers la fin de l'hiver, leur période de reproduction débute et ils migrent à nouveau vers la zone humide pour donner naissance à des têtards. À la fin de la période, tous les amphibiens retournent dans leur lieu de vie où ils jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes en tant que prédateurs et proies dans la chaîne alimentaire. Ils sont également considérés comme de précieux indicateurs de la qualité des milieux naturels, notamment aquatiques. En savoir plus : <https://www.anbdd.fr/biodiversite/connaissance/les-indicateurs-normands-de-la-biodiversite/amphibiens/>



Crapauds tombés dans la noue

LA NUIT DE LA GRENOUILLE

Dans le cadre du projet d'Atlas de Biodiversité Communale lancé par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte, la Nuit de la Grenouille est organisée à Criel-sur-Mer. Cette animation permet d'observer la migration des tritons, grenouilles et crapauds lorsqu'ils se rendent vers les zones humides de la basse vallée de l'Yères. Elle permet de sensibiliser à la reconnaissance des différentes espèces, à leur mode de vie, à la préservation des zones humides nécessaires à leur reproduction et de montrer les différents aménagements mis en place par la commune pour la préservation de ces espèces.

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ La commune a pris le temps de bien étudier l'itinéraire des amphibiens pour s'adapter au mieux à leur mode de vie, tout en s'adaptant à la topographie du terrain, particulièrement abrupte.
- ▶ Pour exécuter un tel projet, il est important que les élus aient connaissance des enjeux liés à la biodiversité et soient conscients de l'importance de la trame verte et bleue pour les amphibiens.
- ▶ Prévoir l'utilité d'un passage pour les amphibiens en amont d'un projet de voirie : intégrer un aménagement dans la réflexion du projet est moins coûteux que de prévoir un crapauduc seul.



270 CRAPAUDS COMMUNS SAUVÉS EN 3 JOURS À CRIEL-SUR-MER EN 2019

UN DOCUMENT pour vous transporter !

 **Amphibiens et dispositifs de franchissement des infrastructures de transport terrestre**
Cerema, 2019

Le document présente les dispositifs temporaires et permanents de protection des amphibiens, en particulier les "crapauducs", et les principes de conception.



CONTACT

Olivier QUESNEL

Mairie de Criel-sur-Mer
Responsable du service Technique
Tél. : 02 35 50 06 18 - 06 40 60 31 10
E-mail : o.quesnel@criel-sur-mer.fr

Faustine WATROBA

Syndicat du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte
Animatrice Zones humides
Tél. : 02 35 50 61 24 - 06 77 21 60 36
E-mail : f.watroba-smbvyc@orange.fr



L'avaloir et sa grille de protection

PERSPECTIVES

La commune de Criel-sur-Mer envisage de faire évoluer ses méthodes. Prenant exemple sur d'autres collectivités, elle envisage de tester la pose de bâches latérales, qui empêchent les amphibiens d'aller sur la route. Cela permettrait de récupérer les animaux avec des seaux afin de les faire traverser manuellement et de les relâcher immédiatement du bon côté de la chaussée.

ILS LE FONT AUSSI

Léry (27)

Dans l'Eure, le collectif «Les crapauds de Léry» œuvre pour sauver le crapaud commun -*Bufo bufo*- lors de sa période de migration. En posant des bâches, le collectif empêche les crapauds de traverser la route et peut ensuite les récupérer pour les faire rejoindre leur lieu de reproduction en toute sécurité.
www.communedelery.fr

Vauville (50)

La ville ferme la route empruntée par les amphibiens lors de leur migration et aide à protéger plus de 13 espèces. Elle pose donc une déviation sur des périodes d'une semaine en fonction des conditions météorologiques les plus adaptées pour la migration des amphibiens.
lahague.fr/communes-deleguees/vauville/

Cette fiche de la collection "Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable ANBDD, mai 2023

Rédaction/mise en page : Sarah GIDEL

Remerciements : Olivier QUESNEL (Criel-sur-Mer) et Faustine WATROBA (SMBVYC)

Photos : Mairie de Criel-sur-Mer et SMBVYC

ANBDD, L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe 76100 ROUEN - www.anbdd.fr

Contact ANBDD : Catherine LARINIER - mail : catherine.larinier@anbdd.fr - Tél. : 06 40 73 97 40